



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

**Examen et vote du
Budget Primitif 2022 -
Budget Annexe
VIERGE DES
PAUVRES**

DVV2021_0102

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURIOT, Madame Angelina DE PALMA-ANCEL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Bruno LAVINA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Eric BAL, Madame Jacqueline BRABANT, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Karen SCHWEITZER, Madame Dominique GRETZ, Monsieur Mathieu HOUSSON, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET

Absents-excusés :

Madame Cécile HAROS, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Robert WEITEN, Madame Christel RENAUD

A délégué son droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-François THOMAS à Monsieur Samuel HAZARD

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick CORTIAL, Conseiller Municipal,

Synthèse de la délibération

Le présent budget 2022 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées en Conseil Municipal le 24 novembre 2021.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

- **Contexte – Problématique**

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité spécifique pour de telles opérations.

La comptabilité de stock pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent. Les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Une subvention prévisionnelle du budget général est prévue à hauteur de 70 360 euros pour équilibrer ce budget annexe.

La présentation générale du budget Annexe Vierge des Pauvres permet de constater les dépenses et les recettes ci-jointe.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le budget primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle annuel budgétaire de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

ADOpte le budget annexe VIERGE DES PAUVRES pour l'exercice 2022 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement tel qu'il est présenté.

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 055-215505454-20211206-DVV2021_0102-DE

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L€



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 13/12/2021
Qualité : VERDUN - M. Le Maire

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

INVESTISSEMENT

CHAP	ARTICLE	LIBELLES	MONTANT
DEPENSES			140 720,00
16	168741	Emprunts et dettes assimilées autres dettes communes membres GFP	70 360,00 70 360,00
040	3555	Opération d'ordre de section à section travaux	70 360,00 70 360,00
RECETTES			140 720,00
16	168741	Emprunts et dettes assimilées autres dettes communes membres GFP	7 500,00 7 500,00
040	3555	Opération d'ordre de section à section travaux	133 220,00 133 220,00

FONCTIONNEMENT

CHAP	ARTICLE	LIBELLES	MONTANT
DEPENSES			140 720,00
011	608	Charges à caractère général frais accessoires	7 500,00 7 500,00
042	71355	Opération d'ordre de section à section variation des stocks	133 220,00 133 220,00
RECETTES			140 720,00
77	774	Produits exceptionnels subventions exceptionnelles	70 360,00 70 360,00
042	71355	Opération d'ordre de section à section variation des stocks	70 360,00 70 360,00